



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 9873

Texte de la question

M Gerard Gouzes attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des conseillers en formation continue qui sont charges de developper la formation professionnelle dans le cadre de l'appareil public du ministere de l'education nationale. Il apparait que ces enseignants de type particulier exercent un metier nouveau au regard des missions importantes qui leur sont confiees. Il lui demande quelles dispositions, voire quelles mesures, il entend prendre pour que ces personnels soient regis par un statut d'emploi specifique.

Texte de la réponse

Reponse. - Une reflexion est engagee sur la situation des conseillers en formation continue qui sont la cheville ouvriere du dispositif de formation des adultes de l'education nationale. L'idee est de preciser les conditions de recrutement, d'emploi, de gestion, de remuneration ainsi que les perspectives de carriere des interesses afin qu'en s'engageant dans la fonction ceux-ci puissent en avoir une claire vision. Les travaux engages, qui doivent tenir compte de la diversite des statuts des conseillers et des situations dans lesquels ils sont places, comporteront bien entendu une phase de concertation avec les representants des personnels concernes.

Données clés

Auteur : [M. Gouzes Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9873

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 839